

COMMISSION DE TRAVAIL EDUCATION / JEUNESSE / PETITE ENFANCE
Compte rendu de la rencontre du 06 février 2002

Thème : La coordination et la mise en réseau des Contrats Educatifs Locaux, des projets éducatifs locaux

Hélène KNOLL (Association SOLEIL)

Responsable principale de la commission Education / Jeunesse / Petite enfance

Claire DUPOUY (ATTAC des Hautes-Pyrénées)

Responsable de la commission Education / Jeunesse / Petite enfance

Etaient présents :

Olivier BACCI ALONE	Directeur SEMADOUR, Maubourguet (65)
Bernard BOUCHE	Conseiller municipal de Lahitte Toupière (65)
Rosemonde CATHALA	Théâtre des 7 Chandelles, Maubourguet (65)
Roger CAZENAVE	Vic en Bigorre (65)
Georges CLOT	Conseiller municipal de Riscle (32)
Ginette DEFFES	Coordinatrice CEL Mairie de Vic en Bigorre (65)
Claire DUPOUY	Collectif Associatif RIVAGES
René DUTAUT	Conseiller municipal de Sombrun (65)
Jean-Claude EUGENE	Conseiller général du canton de Riscle (32)
Françoise FABRE	Circonscription Médico-sociale Vic en Bigorre (65)
Patrick GARRASSI EU	Maire de Lahitte Toupière (65)
Annie GI RAUDET	DDJS des Hautes-Pyrénées
Lionel GRANIER	Ecole de Castelnau Rivière Basse (65)
Hélène KNOLL	Centre de Loisirs « les Castels » (65)
Raymond LANSAMAN	Maire de Moncaup (64)
Annie MARCHAND	CDI Collège de Riscle (32)
Christophe MEROTTO	Association Pierre & Terre (32)
André MI RAIL	Maire de Sombrun (65)
Rox NAUA	Premier adjoint de Lahitte Toupière (65)
Alain PELAT	Ecole de Lahitte Toupière (65)
Maryse PELAT	Ecole de Vidouze (65)
Francis PLENASCOTE	Mairie d'Andrest (65)
Jean PONNAU	Maire de Vidouze (65)
Joëlle REYNAUD	Fédération Départementale Francas du Gers
Jean-Pierre ROUGALE	Maire adjoint de Moncaup (64)
Elisabeth SALON	Principale Collège Vert d'Aignan (32)
Nicole SIRVEN	Circonscription Médico-sociale de Vic en Bigorre (65)
Solange TECOUERES	Ecole de Vidouze (65)
Chantal VACHER	Relais Collège Vert d'Aignan (32)
Robert VANHOUE	Conseiller municipal de Riscle (32)

Secrétaire de séance :

Claire DUPOUY

I. TEMOIGNAGES :

Madame SALON, Principale du Collège Vert d'Aignan témoigne de la démarche conduite par le Collège d'Aignan. Cette démarche a débuté en 1998 par un recensement des activités.

Ce recensement a permis de proposer un accès gratuit à toutes les structures existantes, l'objectif principal étant d'occuper les enfants du Collège pendant les temps extra-scolaires (prise en charge du personnel et du matériel).

Ce programme est porté par la Mairie d'Aignan.

Ce projet résulte d'une forte volonté politique en faveur de la jeunesse et d'une grande concertation de l'ensemble des prestataires.

Les activités proposées sont très diverses, comme par exemple l'Education citoyenne, des Ateliers vidéo.

Joëlle REYNAUD, représentante des Francas du Gers, affirme que, pour une bonne coordination des Contrats Educatifs Locaux, il faut vraiment soutenir ce dont les usagers ont besoin.

Raymond LANSAMAN, Maire de Moncaup, pense qu'il est absolument nécessaire de conduire un diagnostic participatif afin que le projet soit approprié et que les adultes l'adoptent. Un Contrat Educatif Local doit également être le fruit d'une volonté politique affirmée et doit mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (les quatre Ministères, les associations, les écoles...).

900 h école ↔ 2000 h péri-scolaire

Rosemonde CATHALA, du théâtre des 7 Chandelles, s'interroge sur l'objectif d'un tel contrat : les Contrats Educatifs Locaux ont-ils pour objet d'occuper les enfants ou bien de leur donner les moyens de s'ouvrir à d'autres activités, arts et techniques...

Quelles démarches engager pour faire intervenir des actions de qualité ?

Pour des loisirs de qualité, il faut des intervenants compétents et tendre vers la gratuité.

Cette volonté demande également des critères d'exigence en terme d'encadrement (qualité et qualification). D'où le rôle primordial d'un Comité de Pilotage.

Georges CLOT apporte son témoignage sur l'expérience menée à Riscle.

DDJS alloue 30000 francs, ce qui est peu.

Après la cantine scolaire, des activités sportives et culturelles étaient proposées aux enfants. Le financement provenait de la DDJS et d'un cofinancement de la Mairie dans le cadre du Contrat Enfance et du Contrat Temps Libre accompagné d'une aide du Centre de Loisirs Sans Hébergement. La Mairie doit dégager des lignes budgétaires.

Condition : projet éducatif / agrément DDJS

Or, on constate une lourdeur dans le système due à la coordination, au suivi des associations.

Témoignage de Jean-Claude EUGENE, Conseiller général du canton de Riscle :

Selon lui, le chef lieu de canton supporte seul l'ensemble des enfants du canton. La communauté de communes permet de travailler au prorata du nombre d'enfants. Or, cette condition est difficile à remplir.

Jean-Claude EUGENE constate également qu'il n'y a pas assez d'actions culturelles dans les CEL. De plus, selon Rosemonde CATHALA, les associations regrettent qu'elles ne soient pas assez sollicitées.

Une connaissance parfaite du territoire et de ses acteurs pourrait être une condition sine qua none du succès d'un CEL.

Un objectif commun se dessine : l'épanouissement des potentialités des jeunes.

Ginette DEFFES témoigne du CEL de Vic en Bigorre.

La conduite de l'état des lieux a permis d'inviter tous les relais qui s'occupent de près ou de loin des enfants et des jeunes. Il consistait à définir ce qui existait déjà, d'identifier les problèmes rencontrés et de chercher leurs solutions (en terme de financement, de coordination...). Il a abouti à la définition des objectifs en réponse aux problèmes soulevés et liés aux solutions envisagées.

La commune s'engage à tant de francs par enfant. L'objectif est d'obtenir de meilleurs moyens par enfant.

Un compte rendu est rédigé chaque année.

Durant 3 ans, 5 ou 6 associations servent les objectifs qui ont été prédéfinis. Pour les nouvelles associations actives, il est difficile de s'intégrer dans le dispositif.

Tous les ans, au moment de la réécriture du projet, de nouvelles actions peuvent être intégrées dans le projet. Ceci est sujet à des négociations qui sont à la charge du Comité de Pilotage

Riscle :

Toutes les actions des associations coordonnées peuvent à terme déboucher vers des CEL.

Il ne faut pas oublier de penser aux enfants éloignés qui doivent se déplacer. Ce qui consiste à se préoccuper du problème de transport.

Dans un premier temps, il est important de faire un zoom sur le territoire afin d'y détecter les personnes de qualité qui aideront à définir le projet global et participeront à son suivi.

Le bénévolat s'essouffle. Il faudrait faire appel à des coordinateurs administratifs de type Emplois Jeunes afin d'assurer l'encadrement.

La DDJS présente le rôle des coordinateurs :

- Mise en place d'une formation coordinateur
- Cahier des charges à définir

Madame SALON s'interroge sur l'utilité de l'évaluation des coordinateurs qui est au demeurant très lourde.

Selon la DDJS, l'évaluation doit être réfléchi au moment de l'élaboration du projet. Dès la mise en place, il faut anticiper les résultats du projet.

Chaque comité de pilotage doit prévoir son système d'évaluation de l'action globale

Selon Olivier BACCI ALONE, l'évaluation est un outil qui doit être amélioré, elle ne doit plus être perçue comme une sanction.

Comment se marie la relation école / associations / commune

Si le professeur d'école intervient, il intervient bénévolement.

Le projet d'école pourrait être intégré au CEL. A Riscle, cette possibilité n'a pas pu se produire. Toutefois, le judo intervient dans l'école. Par contre, le projet d'intervention de l'association Pierre & Terre n'a pas pu se faire pendant le temps scolaire mais uniquement pendant le temps périscolaire.

Exemple du projet éducatif de Lascazères : « Savoir nager » (en 8 séances).

Problèmes rencontrés : temps scolaire et budget transport

4 séances sont programmées sur le temps scolaire et 4 autres séances sont programmées sur le temps périscolaire grâce au bénévolat.

Le Contrat Educatif Local (Ecole et Centre de Loisirs) prend en charge la piscine, le transport et le maître nageur.

Le Festival de la Citoyenneté : une journée permettant une mise en réseau des écoles.

Un projet de rencontre entre centres de loisirs et écoles.

Un accès à la culture (théâtre, sorties culturelles) offre un spectacle de Noël financé ensemble.

Projet sur Aignan :

Projet de l'école, créer une bibliothèque. Un emploi jeune employé par le Collège était mis à disposition, mais la Mairie n'était pas d'accord pour mettre à disposition une salle. Or, dans ce type de projet, l'implication de la Mairie est indispensable.

Vision de la DDJS :

Le Comité de Pilotage fait des propositions et la DDJS distribue le financement en fonction de la qualité des projets.

Proposition d'harmonisation des actions des DDJS 32, 64 et 65 à l'échelle du Pays du Val d'Adour.

Le Pays servira à mailler les CEL. Or, le travail de maillage administratif reste à harmoniser.

Afin de mettre en œuvre le projet de CEL du CIVOS, le Maire de Lahitte Toupière témoigne de la nécessité de présenter ce qu'est un CEL, grâce à la conduite de réunions d'information et d'un diagnostic complet.

Le Maire de Vidouze, pour sa part, constate qu'il faut une forte volonté politique et des actions préalables déjà en cours. Selon lui, l'objectif principal est d'apporter un plus à nos enfants.

II. COMMENT AIDE-T-ON A LA CREATION D'UN CEL ? :

Une Conseillère de la DDJS est à la disposition ainsi que l'inspecteur d'éducation nationale.
Les parents d'élèves doivent également être associés.

Pour conduire un bon diagnostic, il faut aider les élus, les soutenir financièrement. Dans le secteur rural, il faut mettre à disposition des crédits d'ingénierie afin d'aider les Maires. Il existe également un besoin de techniciens très qualifiés pour aider au montage du projet.

Les coordinateurs peuvent être des animateurs locaux ou des Fédérations.

Françoise FABRE informe que le Conseil Général des Hautes-Pyrénées a recruté des agents par secteur dans le but de réagir pour coordonner les actions.

Françoise SIRVEN annonce qu'un diagnostic du territoire prévention aide à l'enfance est en cours de réalisation. Peut-être serait-il intéressant de le mettre en commun à l'échelle du Pays.

Les points à travailler :

Recenser les besoins afin de développer le maillage et soutenir les besoins

Partager des expériences et des pratiques

Développer des formations communes en utilisant et mettant en valeur les potentialités du territoire en vue d'accompagner les projets. Pour cela, il faut conduire préalablement un diagnostic.

Dans le cadre du Pays, les actions qui pourraient être financées sont l'harmonisation des projets sur le territoire afin d'atténuer, parallèlement les disparités selon la zone du territoire.

Le Conseil de Développement pourrait être amené à apporter sa contribution à la conduite du diagnostic territorial et lors de l'identification d'actions communes. Ses conclusions seront ensuite transmises aux élus du Groupement d'Intérêt Public de Développement Local Euradour, structure de droit public porteuse du Contrat de Pays du Val d'Adour.

Nous devons exprimer ce que nous avons besoin

Les trois départements pourraient nous y aider grâce à une harmonisation de leur politique dans ce domaine.

On constate toutefois un manque de motivation qui pourrait résulter du fait qu'il n'y a aucune obligation de signer des Contrats Educatifs Locaux. Ce fait pourrait également s'expliquer par le fait que les structures intercommunales ne peuvent pas signer de CEL. Il convient donc de conduire tout un travail afin de convaincre les élus d'élargir les compétences des structures intercommunales car le Pays ne pourra pas se substituer aux communautés de communes pour signer des CEL.

Quel travail va fournir cette commission ?

Participer au diagnostic :

Faire un état des lieux des CEL sur le territoire du Val d'Adour (où sont-ils localisés et comment fonctionnent-ils ?) en utilisant les recherches qui ont pu déjà être menées.

Identifier des coordinateurs et leurs besoins et les former afin d'assurer un suivi efficace.

Réfléchir au problème du transport des jeunes.